

Règlement de l'édition 2009 du Concours International de Musique Vibrarte®

Le Concours International de Musique Vibrarte®, organise du 3 au 9 février 2009 à Paris sa deuxième édition réservée aux violonistes, pianistes et chanteurs.

Ce concours s'adresse aux musiciens de toutes nationalités dont la formation est déjà avancée et qui sont prêts à se lancer dans une carrière internationale.

Calendrier

15 novembre 2008 : date limite pour l'envoi des dossiers d'inscription

5 décembre 2008 : annonce des noms des candidats sélectionnés

3 février 2009 : première épreuve piano

4 février 2009 : première épreuve violon

5 février 2009 : première épreuve chant

6 février 2009 : finale piano

7 février 2009 : finale violon

8 février 2009 : finale chant

9 février 2009 : concert des lauréats

Conditions d'admission

Âge

Le concours est ouvert aux violonistes et pianistes n'ayant pas encore atteint l'âge de 28 ans et aux chanteurs/chanteuses n'ayant pas encore atteint l'âge de 32 ans, au premier jour du concours.

Envoi des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 15 novembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi) au secrétariat du concours, à l'adresse suivante :

C. I. M. Vibrarte
11 bis, avenue Elisée Reclus
75007 Paris
France

Ce délai ne pourra en aucun cas être prorogé. Les inscriptions par fax ou mail seront refusées.

Chaque dossier doit comprendre les éléments suivants :

A- Le formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être directement téléchargé sur le site Internet du concours Vibrarte (www.vibrarte.fr), puis rempli, imprimé et signé pour être joint au dossier d'inscription.

B- Un enregistrement récent sur CD Audio ou DVD (les cassettes seront refusées) de bonne qualité sonore. Cet enregistrement doit comprendre :

- **Pour les violonistes**, une pièce de virtuosité au choix, pour violon seul ou avec accompagnement de piano (les sonates pour violon et piano ainsi que les concertos ne sont pas acceptés ; l'œuvre peut être présentée dans le programme lors des épreuves),
- **Pour les pianistes**, une œuvre ou extrait d'œuvre choisie dans le programme présenté lors des épreuves (à l'exception de l'œuvre de musique de chambre),
- **Pour les chanteurs**, un air avec accompagnement de piano choisi dans le programme présenté lors des épreuves.

L'enregistrement doit mentionner le nom du candidat, le lieu et la date de l'enregistrement.

C- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.

D- Un CV.

E- Deux photos de format passeport, portant au dos le nom du candidat.

F- Un chèque de 120 euros ou une attestation de virement au compte suivant :

Bénéficiaire : VIBARTE
Banque : 30076 CREDIT DU NORD
Agence : 02027 PARIS GROS CAILLOU
Compte : 17530800200 VIBARTE
Clé RIB : 13
IBAN : FR76 3007 6020 2717 5308 0020 013
BIC : NORDFRPP

Les frais de change et de virement sont à la charge des candidats.
Les documents listés dans les points **A** à **E** ci-dessus ne seront pas restitués.

Examen des candidatures

A- Dossier d'inscription : le dossier d'inscription sera examiné par la direction du concours. Les enregistrements des candidats dont le dossier ne sera pas complet ne seront pas auditionnés et les candidats concernés ne pourront par conséquent pas être admis au concours. En ce cas, le chèque sera retourné ou un remboursement par virement effectué.

B- Audition des enregistrements : un jury désigné par la direction du concours effectuera une sélection en se basant sur les enregistrements audio envoyés par les candidats dont le dossier aura été validé par le service administratif du concours.

C- Résultats : les candidats seront informés individuellement de leur admission définitive au plus tard le 5 décembre 2008 par mail. En cas de refus de la candidature par la direction du concours, les frais d'inscription seront remboursés.

D- Acceptation : les candidats sélectionnés devront confirmer leur participation définitive et leur répertoire par mail avant le 20 décembre 2008. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de désistement. Le règlement du concours tient lieu de contrat entre les parties.

Déroulement du concours

Le déroulement du concours indiquant les dates, horaires et lieu de passage est mis en ligne à compter du 1er janvier 2009 sur le site Internet du concours. Les candidats en seront informés par mail.

Toutes les épreuves seront publiques.

Toutes les épreuves seront jouées de mémoire, à l'exception des sonates pour violon et piano ainsi que les quatuors pour piano et cordes. Un candidat peut demander à jouer certaines œuvres du XXe et XXIe siècle avec partition. Les photocopies sont interdites, les candidats devront jouer avec des partitions originales.

Les candidats finalistes sont censés envisager leur prestation comme un concert. Le jury tiendra compte de la composition du programme et de la prestation dans son ensemble.

Répétitions

Des salles de travail seront mises à disposition des pianistes à partir du 2 février 2009 et pendant toute la durée de leur participation au concours. Une répétition avec le trio à cordes est prévue pour les finalistes.

Le concours met à la disposition des violonistes et chanteurs un pianiste.

Les candidats qui le souhaitent pourront se faire accompagner par leur propre pianiste.

Répertoire

Violon - première épreuve

Nombre de participants : 24

Durée : 20 minutes

Programme :

- 1/ J. S. Bach : Sonates et Partitas pour violon seul (BWV 1001-1006), un ou deux mouvements au choix
- 2/ Une œuvre (arrangement, fantaisie, paraphrase, transcription, variations) pour violon seul ou avec accompagnement de piano, ayant comme source d'origine une œuvre vocale (air, mélodie, opéra, ...)

Violon - finale

Nombre de participants : 6

Durée : 50 minutes

Programme :

Récital d'environ 50 minutes incluant obligatoirement une œuvre française du XXe ou XXIe siècle

Piano - première épreuve

Nombre de participants : 24

Durée : 20 minutes

Programme :

- 1/ Œuvre(s) ou extrait(s) d'une œuvre d'un des compositeurs suivants : J. S. Bach, F. Couperin, G. F. Haendel, J. P. Rameau, D. Scarlatti
- 2/ Une œuvre (arrangement, fantaisie, paraphrase, transcription, variations) ayant comme source d'origine une œuvre vocale (air, mélodie, opéra, ...)

Piano - finale

Nombre de participants : 6

Durée : 70 minutes

Programme :

Récital solo d'environ 70 minutes incluant obligatoirement une œuvre à choisir parmi les œuvres de musique de chambre suivantes :

- **E. Chausson** : Quatuor pour piano et cordes en la majeur op. 30
 - **G. Fauré** : Quatuor n° 1 pour piano et cordes en ut mineur op. 15
 - **G. Fauré** : Quatuor n° 2 pour piano et cordes en sol mineur op. 45
 - **C. Saint-Saëns** : Quatuor pour piano et cordes en si bémol majeur op. 41
-

Chant - première épreuve

Nombre de participants : 36

Durée : 10 minutes

Programme :

- 1/ Une œuvre baroque au choix
- 2/ Un air d'opéra au choix

Chant - finale

Nombre de participants : 9

Durée : 30 minutes

Programme :

Récital d'environ 30 minutes incluant obligatoirement un cycle ou une partie d'un cycle de mélodies françaises

Prix

Pour les violonistes sont prévus trois prix :

1er prix / 9 000 euros

2nd prix / 4 000 euros

3e prix / 2 000 euros

Pour les pianistes sont prévus trois prix :

1er prix / 9 000 euros

2nd prix / 4 000 euros

3e prix / 2 000 euros

Pour les chanteurs / chanteuses sont prévus trois prix :

1er prix / 9 000 euros

2nd prix / 4 000 euros

3e prix / 2 000 euros

L'intitulé des prix est susceptible d'être modifié par la direction du concours avant le début des épreuves.

Concert des lauréats

Date : 9 février 2009
Lieu : Comédie des Champs-Élysées
15, avenue Montaigne
75008 Paris
Heure : 20 heures



Les lauréats devront recevoir personnellement leurs récompenses et seront tenus de jouer gracieusement un extrait du programme du concours, dont le choix se fera en accord avec la direction du concours. Une tenue de concert est exigée à cette occasion.

Le concert sera suivi d'un cocktail.

Jury

Chacune des sections Violon, Piano et Chant dispose d'un jury propre. Chaque jury est composé de sept personnalités du monde musical de renommée internationale choisies par la direction du concours. La composition du jury peut être modifiée en cas de désistement d'un de ses membres sur décision de la direction du concours.

Le jury délibère à l'issue de chaque épreuve.
Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.
Les premiers prix ne peuvent être attribués qu'à un seul finaliste.
Les décisions de chaque jury sont sans appel.

Informations diverses

Enregistrement et diffusion

La direction du concours se réserve le droit d'enregistrer les épreuves et le concert des lauréats, de photographier ou filmer les candidats aux fins de publicité, archivage, diffusion télévisuelle, radio, CD ou Internet. Les candidats s'engagent à renoncer à tous droits sur les captations mentionnées ci-dessus dans le cadre de la promotion du Concours Vibrarte.

Responsabilité

La direction du concours décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des instruments et/ou des effets personnels des candidats et de leur(s) accompagnant(s) lors du déroulement du concours et du concert des lauréats. Ceux-ci restent en toute circonstance sous la seule responsabilité des candidats et de leur(s) accompagnant(s).

Voyage et hébergement

Le voyage et l'hébergement sont à la charge des candidats.

Obligations

L'inscription au concours implique l'acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent Règlement. La version française du règlement aura seule valeur légale et officielle. En cas de litige, seules les autorités sises à Paris sont compétentes.

Avec le soutien de



Crédit du Nord
Une autre vision de la banque



FAZIOLI

